



1557, rue Papineau  
Montréal (Québec) H2K 4H7  
Tél. : (514) 527-8895 Téléc. : (514) 527-1927  
scfp687@bellnet.ca

Le lundi 16 mai 2022

## État des négociations : un point important réglé en conciliation

À tous les employés de la division TV Hebdo et télé-horaire,

Mercredi dernier avait lieu la première journée de conciliation entre votre syndicat, notamment vos représentants et votre conseiller syndical Stéphane Lachance, et la partie patronale. Pendant ce marathon, nous avons réglé un point important avec l'Employeur, soit la question de la sous-traitance.

Il s'agissait d'un des quatre enjeux cruciaux sur lesquels il fallait nous entendre. Bien que nous sommes encouragés par ce développement, il nous reste trois autres points importants sur lesquels nous devons débloquer : notre régime de retraite, le salaire et les vacances.

Lundi matin, nous avons demandé au ministre du Travail, Jean Boulet, de nommer un arbitre pour siéger et trancher dans le différend qui nous oppose. Nous sommes optimistes que ces démarches s'entameront dans un court délai et qu'une décision sera rendue avant la fin de l'année en cours.

Rappelons que le 16 février dernier, après six séances de négociation, nous avons rejeté à 100% l'offre finale soumise par l'Employeur, ce qui lui a passé un message fort.

Puisqu'il s'agit de notre première convention collective, la loi empêche tout recours à une grève ou un lock-out pendant l'impasse. La conciliation auprès du ministère du Travail demeurerait notre seule option pour tenter de faire avancer les choses avant de passer à l'étape de l'arbitrage.

Votre syndicat vous tiendra au courant des prochaines étapes dès qu'elles nous seront communiquées.

Entretiens, nous demeurons à votre disposition pour toute question ou renseignement quant aux enjeux en vue du processus d'arbitrage.

Votre comité de négociation